

PROJET DE LIAISON ROUTIÈRE FOS ↔ SALON

Forum financement
10 décembre 2020


**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

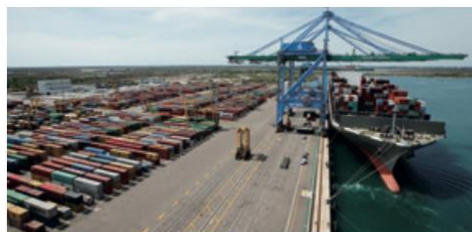
Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Provence-Alpes-Côte d'Azur



Rappel du cout du projet

Le financement sur fonds publics

Le financement par concession



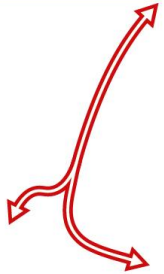
Rappel du coût estimatatif du projet de liaison Fos-Salon


**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**
*Liberté
Égalité
Fraternité*




Trois options d'aménagement

Des variantes de tracés




- Autoroute urbaine à 2x2 voies
- Une vitesse de 110 km/h, abaissée à 90 km/h au droit des zones urbaines
- Nouveau contournement à 2x2 voies de Fos-sur-Mer

AUTOROUTIÈRE



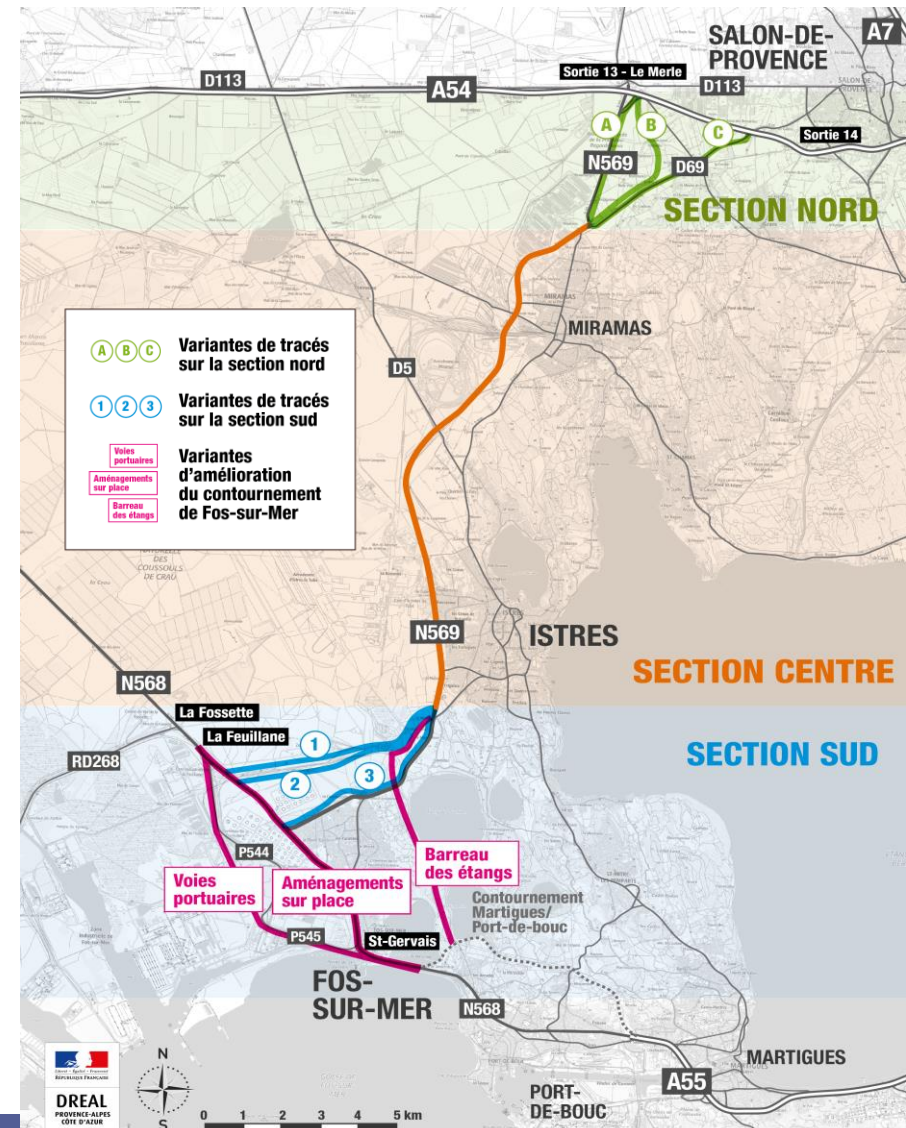
- Autoroute urbaine à 2x2 voies
- Échangeurs dénivelés entre A54 et Istres sud
- Nouveau contournement à 2x2 voies de Fos-sur-Mer

AUTOROUTIÈRE INTERMÉDIAIRE



- Voie express à 2x1 voie et sections à 2x2 voies
- Echangeurs dénivelés sur les secteurs de fort trafic
- Amélioration du contournement existant de Fos-sur-Mer

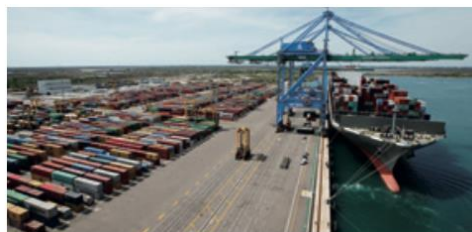
VOIE EXPRESS



Les coûts et le financement du projet

- Un coût compris entre 272 M€ TTC et 533 M€ TTC, aux conditions économiques de 2015, selon l'option d'aménagement considérée

Coût en M€ TTC	Option autoroutière Voies portuaires	Option autoroutière Barreau des Étangs	Option autoroutière Aménagement sur place	Option autoroutière intermédiaire	Option Voie express
Liaison Fos-Salon	385	386	385	328	203
Contournement de Fos-sur-Mer	148	138	88	69	69
Total	533	524	473	397	272



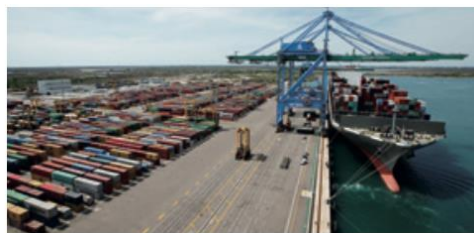
Le financement sur fonds publics


**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



- Les infrastructures de transports nécessitent des moyens financiers importants
- Recours aux crédits publics via des participations de l'Etat et des collectivités locales (Contrats de Plan Etat Région)
- Financement via les contribuables: Particuliers et entreprises
- La loi d'Orientation sur les Mobilités a fixé la stratégie financière des investissements de l'Etat (2019/2037) dans laquelle se situe la liaison Fos-Salon
- Elle s'est appuyée sur le Conseil d'Orientation des Infrastructures qui a classé la LFS comme prioritaire et prévu son financement sur la base de 220M€ par Etat représentant 60% du financement.



Le financement par concession à un opérateur privé

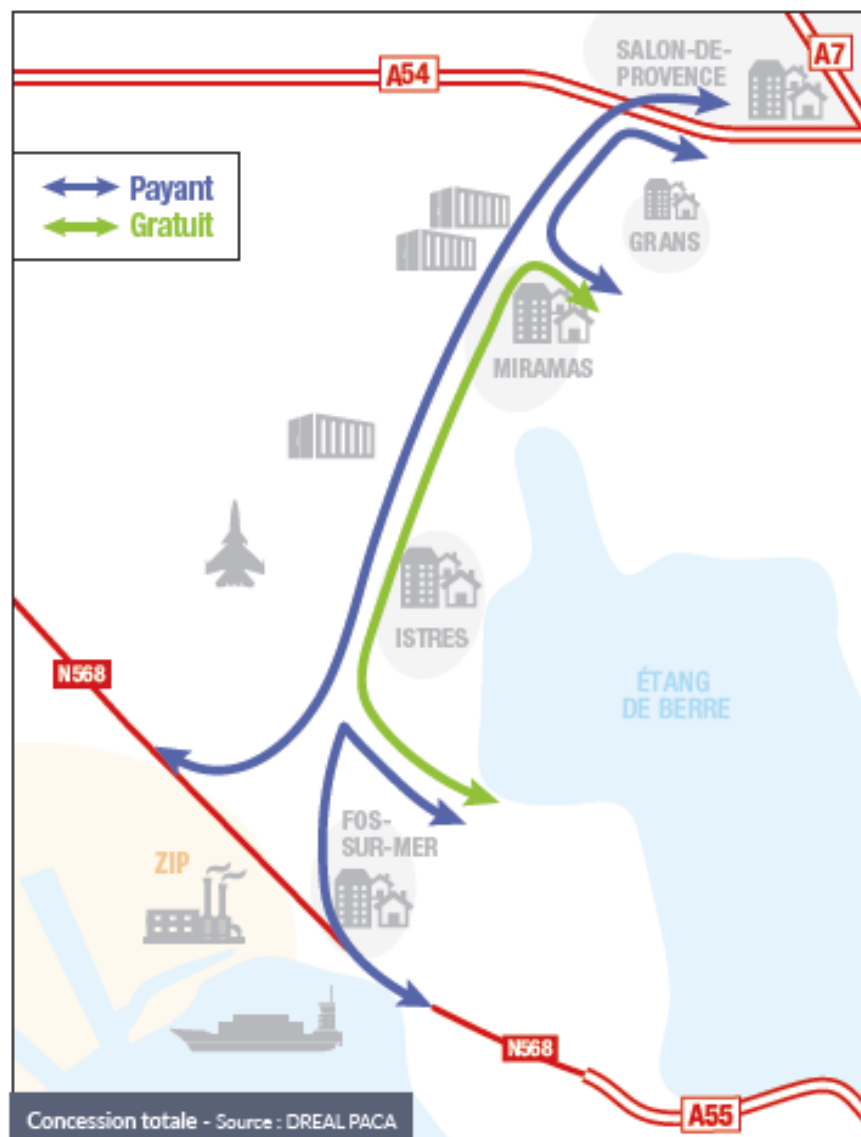

PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*



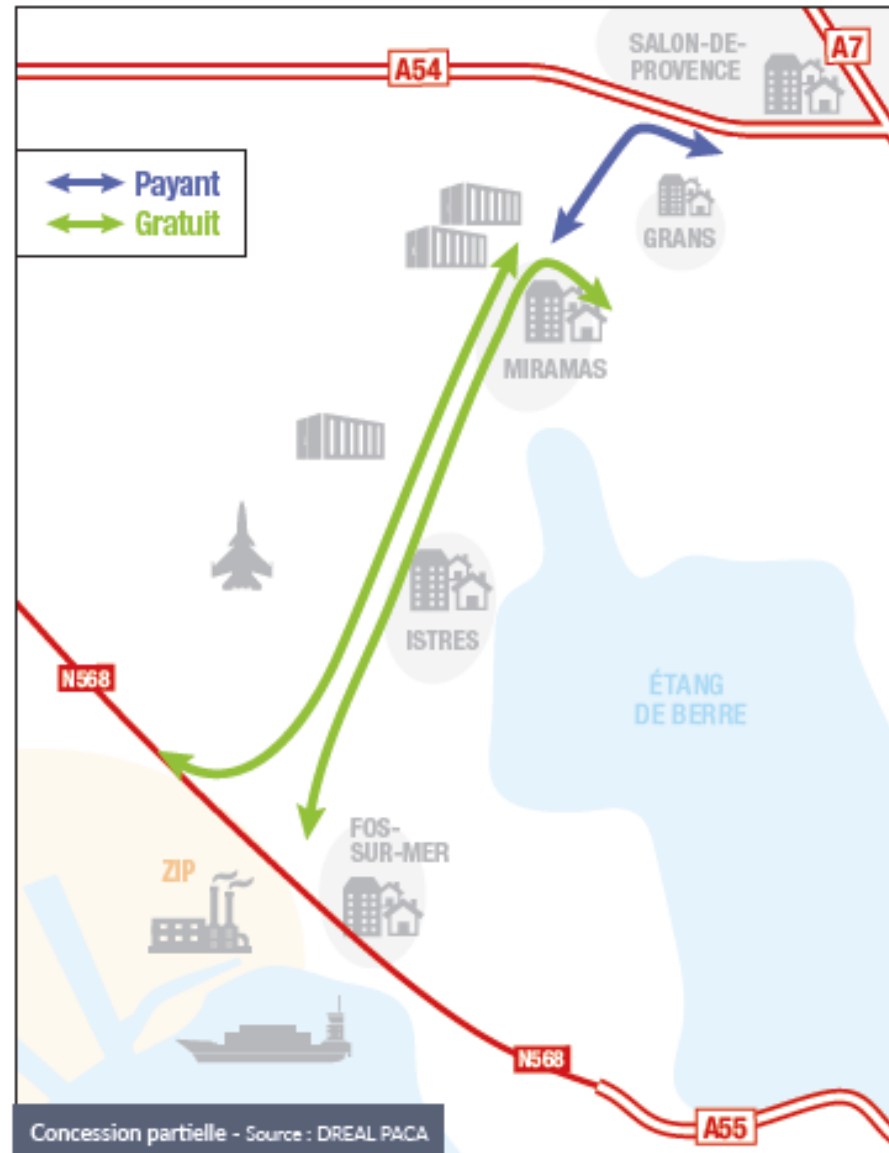
Le financement par concession totale

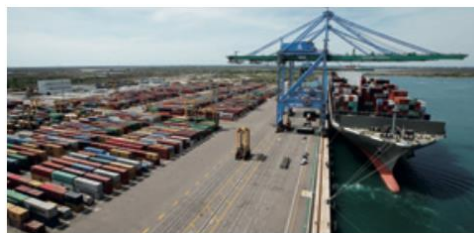
- La totalité de l'itinéraire ne peut être concédé du fait de l'absence d'itinéraire de substitution gratuit entre Toupigières et Dassault
- La concession se fait par mise en concurrence d'opérateurs autoroutiers qui se rémunèrent sur le prix des péages
- L'équilibre du contrat serait assuré par une subvention d'équilibre comprise entre 60 et 70% du coût du projet
- Le prix à acquitter serait de 12 à 26cts/km pour les VL et 36 à 78cts/km pour les PL



Le financement par concession partielle

- Seule la section nord entre A54 et Toupiguières est payante
- La concession se fait par adossement sur l'actuel contrat ASF
- L'utilisateur paye le coût d'utilisation de la section nord lors du passage au péage de sortie de
- Le surcoût sur les tarifs ASF est négligeable pour l'utilisateur



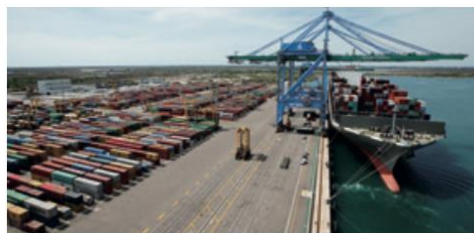


Merci de votre attention


**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*





Annexe


**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Variantes de tracés pour la section nord de l'infrastructure entre Salon-de-Provence et Fos-sur-Mer

A B C

